

Rapport de la sous-commission des comptes 2001
Dicastères de M. Georges Jeanbourquin

Composition de la sous-commission :

MM. Gérard Bosshart (L/PPN)
Francis Staehli (POP)
Pierre-Alain Borel (SOC), président-rapporteur

La sous-commission s'est réunie le mercredi 6 mars 2002.

Services industriels

Les débats se sont tenus en présence de :

M. Philippe Burri, ingénieur en chef des services industriels (SI) ;
Mme Josette Frésard, cheffe des services généraux des SI ;
M. Jean-Paul Clémence, adjoint à l'ingénieur en chef des SI ;
M. Laurent Gacond, responsable des chauffages à distance.

M. Jeanbourquin présente les résultats généraux des SI pour l'année 2001.

A tous points de vue, l'année 2001 a été très bonne. En effet, suite aux grands froids de la fin de l'année 2001, les ventes de gaz ont atteint des records.

Le bénéfice sur l'électricité s'est établi à 18 %. Une récente directive du service des communes exige que ce qui dépasse 5 % soit attribué à une provision. Le Conseil communal reprendra contact avec le service des communes et le Conseil d'Etat afin qu'ils renoncent à cette disposition.

En passant en S.A. la marge bénéficiaire sera moins importante, mais la future société devrait avoir une plus grande marge de manœuvre.

Malgré cela, si on constate que l'électricité dans le canton de Neuchâtel est une des plus chères de Suisse, la ville de La Chaux-de-Fonds se situe entre 8 et 16 % en dessous de la moyenne cantonale pour les PME et les artisans et 4 % en dessous de la moyenne cantonale pour les ménages. Ce n'est donc pas la Ville la plus chère pour les PME, contrairement à ce qu'on a lu dans la presse.

La ville poursuit sa politique en matière de remplacement des conduites en fonte grise, qu'il s'agisse des conduites d'eau ou de gaz. Concernant ces dernières, la priorité est mise aux conduites proches des immeubles et chaque année des « renifleurs » de la société Gaz de France sont mis en action pour repérer les fuites.

On remarque que la consommation d'eau diminue depuis 15 ans. La taxe a certainement eu un effet incitatif puisque pour l'industrie, la part relative est passée de 24 % (en 1987) à 17 %. Pour les ménages, si la part relative a augmenté, la consommation en termes absolus est également en diminution.

Pour le gaz, si l'an 2001 a donné de très bons résultats, l'augmentation dans les années à venir ne devrait plus être très importante en raison du développement des énergies renouvelables (mise en activité de la chaufferie à bois de la Scierie des Eplatures). Le prix du gaz est indexé sur celui du mazout avec des décalages de 3 à 6 mois selon les contrats. Dans la mesure où il n'y a que 2 ou 3 grands acteurs sur le marché européen du gaz, des clients comme les SI sont captifs et n'ont presque aucune marge de manoeuvre.

L'analyse montre que la consommation générale d'électricité est régulièrement en hausse, même si on assiste à un certain tassement. Si notre ville ne connaît pas de nouveaux développements, cette consommation devrait rester assez stable. On constate aussi que la consommation électrique est un très bon indicateur de l'activité économique.

L'atelier de l'électricité a connu, au cours de l'an 2001, quelques problèmes de personnel, ce qui a eu une incidence sur les résultats de l'année qui sont en amélioration par rapport à 2000. Suite à l'engagement d'un nouveau collaborateur titulaire d'une maîtrise, la situation devrait, en 2002, être redressée.

S'agissant du chauffage à distance, il est à noter que le nombre d'immeubles raccordés a été plus important que prévu. Ainsi, si la politique d'information des SI a été maintenue, c'est de plus en plus les propriétaires et les gérances d'immeubles qui sollicitent le chauffage à distance.

En 2001, c'est la première fois que le SCCU affiche un bénéfice avec un montant de CHF 105'000.-.

En ce qui concerne le chauffage à distance de la rue du Collège CRIDOR fournissait, en 1991, 68 % des 58'000 MWh achetés. Actuellement, l'usine couvre le 85 % des 61'000 MWh achetés, ceci notamment grâce à l'implantation de la nouvelle turbine équipée de deux sous-tirages pour le CAD. En 1991, le rendement global atteignait 77 % alors qu'il s'élève à 88 % en 2001. Le programme « Energie 2000 » visait à stabiliser la consommation d'énergie fossile entre 1991 et 2001. Le CAD l'a réduite de 77 %, ce qui représente plus de 3 millions de litres de mazout.

Du point de vue du prix, l'énergie fournie par Cridor est plus avantageuse que le mazout, alors que celle de Numa-Droz est encore, bien qu'attractive, légèrement plus chère. Le prix va s'améliorer avec la production de chaleur de la scierie.

Concernant l'eau, le service des communes, suite à une décision du Conseil d'Etat, demande que les réseaux soient amortis en 20 ans, alors que de tels équipements durent de 40 à 80 ans. Là encore des contacts seront pris pour qu'il soit revenu sur cette décision.

Les négociations avec l'Etat sont en bonne voie pour le renouvellement de la convention concernant Presta-Jogne.

Un projet de renouvellement de l'usine de Combe-Garot devrait aussi être présenté au Conseil général. En effet, la situation est devenue préoccupante (une turbine en panne, non réparable) et une rénovation complète des équipements est indispensable. Pour mémoire, des travaux avaient été inscrits dans la planification financière depuis plusieurs années et, même si les SI avaient la capacité financière de les entreprendre, ils ont été systématiquement écartés afin de limiter le volume global des investissements de la ville.

Les très bons résultats de cette année ont également permis de mettre 1,4 mio en provision pour l'assainissement de GANSA. Avec le préfinancement de Presta-Jogne de CHF 314'950.-, la provision de CHF 400'000.- pour la constitution de la S.A., la provision pour la compensation du coût de l'énergie et celle pour le CAD de la Recorne, ce sont au total plus de 2,3 mios qui ont été mis en réserve.

Déduction faite des provisions, l'exercice 2001 a permis de dégager un bénéfice de 7,8 mios dont 5,5 mios ont été versés à la ville.

Au niveau du personnel, on constate que l'effectif est passé de 172 (en 1992, sans Cridor) à 139 (en 2001). Le départ du responsable des usines n'a pas été remplacé, cette fonction étant assumée ad intérim par l'adjoint de l'ingénieur en chef.

De même, l'effectif des monteurs de réseaux n'est pas au complet. En effet, plusieurs remplacements ont été mis en attente dans la perspective de la fusion avec les SI de la ville du Locle. En conséquence, et compte tenu de la nécessité de créer un département commercial aux SI, il ne faut pas s'attendre encore à une diminution des effectifs suite à la réunification des SI des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

Concernant le projet de fusion des SI des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, une information sur ce projet devrait être donnée en avril, afin de permettre au Conseil général de se prononcer en mai, aussi nous n'y reviendrons pas dans le présent rapport.

Police

Les débats se sont tenus en présence du capitaine Pierre-Alain Gyger, commandant de la police locale.

D'emblée, il convient de préciser que le budget 2001 a été fait selon l'ancienne organisation (police et SIS étaient ensemble), alors que pour les comptes 2001 police et SIS ont été séparés. Ainsi, toutes les charges et les recettes liées aux activités sanitaires et de lutte contre l'incendie ont été affectées au SIS, afin de permettre une comparaison avec les prochaines années.

Du côté des charges, le dépassement budgétaire au poste « signalisation » s'explique par un effort accru en terme de sécurité publique et aussi par un nombre plus important que prévu d'actes de vandalisme et d'accidents obligeant à remplacer des signaux routiers.

De même, les frais de recrutement ont dépassé le budget, notamment du fait que plus d'agents que prévu sont partis au SIS (une quinzaine), ce qui en plus de provoquer une situation de sous-effectif a nécessité de multiplier le nombre des annonces afin de pouvoir recruter tout le personnel nécessaire.

Malgré tout, la dotation en personnel est encore insuffisante et ne correspond pas à ce qui avait été prévu au moment de la réorganisation (73). De plus, afin de permettre au Corps de police de fonctionner dans de bonnes conditions et avec l'effectif complet, il conviendra de ne plus compter les aspirants dans le contingent, d'où une augmentation des charges de personnel de CHF 195'000.-/an.

La formation des nouveaux collaborateurs est désormais la même que celle de la police cantonale, ce qui permet non seulement d'en améliorer la qualité, mais facilitera aussi la prise en charge de certaines activités de police judiciaire qui devraient être déléguées à la police locale.

Au niveau de la formation continue, une collaboration s'est instaurée avec la police du Locle qui utilise, contre facturation, les mesures développées par La Chaux-de-Fonds. Cette collaboration s'est également étendue au prêt d'hommes pour des manifestations comme la braderie ou la fête des promotions, ainsi qu'à la centrale téléphonique (pour la nuit et les week-ends).

Depuis son introduction, la police de proximité a permis de diviser la ville en 5 secteurs, chaque brigade étant responsable d'un secteur, tout en continuant d'intervenir sur tout le territoire communal.

On a ainsi pu enregistrer une augmentation du nombre des interceptions en flagrant délit, y compris de personnes n'habitant pas en ville. La présence de la police, la nuit, est également plus importante.

La nouvelle organisation permet d'avoir deux ou trois patrouilles en ville, en même temps, ce qui permet, en cas d'événements, une intervention rapide et depuis plusieurs endroits à la fois. De cette manière, le nombre des interventions a progressé de 44 %. L'acquisition d'une nouvelle voiture banalisée a permis une meilleure efficacité.

Compte tenu du manque de personnel, l'accent a été principalement mis sur la sécurité en ville, la seconde priorité étant la lutte contre le parcage sauvage. Pour lutter efficacement contre ce phénomène de plus en plus répandu, la police devra pouvoir compter sur un effectif complet d'auxiliaires (2,5), voire avoir la possibilité de l'étoffer. Quoi qu'il en soit, le mot d'ordre est « d'appliquer la loi avec bon sens et sans acharnement ».

La nouvelle centrale d'appel « 144 » cantonale n'est pas encore pleinement opérationnelle, ce qui provoque certains problèmes. De leur côté, les médecins souhaiteraient, lors des appels d'urgence, avoir davantage de renseignements sur les symptômes, les patients, etc.. Ainsi, les discussions continuent afin de trouver un compromis qui évite de surcharger la police.

Au niveau du personnel, le dialogue est bon et les travaux du groupe de travail sur la question des horaires et des locaux progressent bien.

Service d'interventions et de secours (SIS)

Les débats se sont tenus en présence du major Marc-André Monard, commandant du SIS.

Malgré des débuts difficiles, le SIS ayant dû faire face à la perte d'un collaborateur, à un très grand nombre d'interventions et à une nouvelle organisation, les responsables sont, aujourd'hui, satisfaits des résultats obtenus.

Comme au cours des années précédentes, on constate que le nombre des interventions est en hausse de 10 à 12 %.

L'actuelle répartition sur deux sites, ne facilite pas le travail des hommes, aussi bien au niveau des interventions que de la formation, surtout si on sait qu'il y a cinq fois plus d'interventions à La Chaux-de-Fonds qu'au Locle, alors que l'équipe de piquet est composée de 3 hommes (minimum pour une intervention) au Locle et de six à La Chaux-de-Fonds. Il peut y avoir jusqu'à 24 interventions par jour.

Compte tenu de la disparité de la formation du personnel, de gros efforts ont été nécessaires pour combler les écarts. L'instruction a également dû être réorganisée afin de permettre de travailler avec de plus petits groupes. Ces efforts expliquent, en grande partie, le dépassement budgétaire.

Le nombre de bâtiments sous alarme étant en extension, on assiste à une explosion de fausses alarmes de toutes sortes. De même, les appels pour « des petits bobos », notamment de la part des écoles, sont en augmentation. Ce phénomène se retrouve aussi auprès de personnes qui espèrent, en faisant appel au SIS, ne pas avoir à attendre aux urgences de l'hôpital. Des rencontres avec les directions des écoles auront lieu afin d'éviter que le SIS soit appelé pour des foulures, etc..

D'un point de vue du personnel et compte tenu de l'augmentation du nombre des interventions, le SIS est à la limite de ses possibilités. Des discussions ont actuellement lieu afin d'augmenter certaines recettes, ce qui pourrait permettre, à terme, l'examen du renforcement de l'effectif si les tendances actuelles se confirment.

En effet, les tarifs pour les transports de malades sont, dans le canton de Neuchâtel, 20 % inférieurs à ce qui est pratiqué ailleurs. De même, les moyens engagés en cas de pollution aux hydrocarbures sont, lorsqu'on ne retrouve pas le responsable, à la charge du SIS, alors que dans d'autres cantons, ces frais sont à la charge du service cantonal de l'environnement.

Pour 2002, une comptabilité analytique sera mise sur pied, afin de déterminer précisément ce que coûte chaque type d'intervention.

Service de l'hygiène et de l'environnement

Les débats se sont tenus en présence de M. Jean-Jacques Miserez, chef du service de l'hygiène et de l'environnement et de son adjoint, M. Paul-Etienne Montandon.

Au cours de l'année 2001, le service de l'hygiène et de l'environnement a enregistré une augmentation de ses interventions concernant la salubrité des appartements.

Le service s'occupe depuis quelques années, à la place de la police, des mesures de bruits, notamment dans les établissements publics.

Depuis plusieurs années, le service de l'hygiène et de l'environnement a développé une certaine expertise dans le domaine des allergies dans l'habitat et est de plus en plus souvent contacté par des médecins.

Au chapitre des collaborations avec Le Locle, le service de l'hygiène et de l'environnement effectue l'inspection des denrées alimentaires pour la mère commune.

L'essentiel des activités dans le domaine de l'environnement se situe au niveau de la lutte contre le bruit, de la salubrité de l'habitat et du dépistage du radon. L'activité de conseil est également de plus en plus présente.

Ainsi, le service de l'hygiène et de l'environnement se concentre principalement sur les tâches qui lui sont déléguées formellement par la législation, comme les contrôles de l'eau (eau potable, eaux usées, stations d'épuration, etc.), des denrées alimentaires et des viandes et de toutes les tâches de salubrité.

Pour conclure, la sous-commission remercie tous les collaborateurs du dicastère de M. Jeanbourquin pour leur accueil et leurs explications détaillées.

Le président-rapporteur

Pierre-Alain Borel